

CONTRAT D'INSCRIPTION STAGES HIVER 2024/2025

NOM du cavalier :	Prénom :	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
Date de naissance : __ / __ / ____			
Adresse :			
CP Ville.....			
Téléphone fixe - portable :			
E-mail :			
Niveau d'équitation :		Numéro de licence FFE :	
Décharge en cas d'urgence			
Nous soussignés Madame, Monsieur.....			
autorisons le responsable du club présent, à prendre toutes les mesures nécessaires pour soigner notre enfant et au besoin à le faire hospitaliser. Téléphone en cas d'urgence :			
N° de sécurité sociale :			

DATES SOUHAITEES (veuillez cocher la case)

- 23 au 27 décembre de 14 à 17 h enfants nés en 2015 et après*
- 23 au 27 décembre de 14 à 17 h enfants nés en 2014 et avant*
- 30 décembre au 3 janvier de 14 à 17 h enfants nés en 2015 et après *
- 30 décembre au 3 janvier de 14 à 17 h enfants nés en 2014 et avant *

- Licence verte obligatoire pour cavalier non licencié 10 € (validité 1 mois),
- Licence annuelle obligatoire pour cavalier non licencié si plus d'un stage sur la saison 2024-2025. 25 € ou 36 € si plus de 18 ans

ENFANTS (nés en 2015 et après)

ADOS ET ADULTES (nés en 2014 et avant)

semaine 4 jours hors 25 décembre et 1^{er} janvier

Stage 4 demi-journées, adhérent 125 €
Stage 4 demi-journées, non adhérent 135 €

140 €
152 €

* Sous la responsabilité des Ecuries de Miccy de 14 à 17h, en dehors de ces horaires les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

Conditions Générales de Vente

1. Règlement intérieur

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement. Je m'engage à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur est une rupture du présent contrat et peut donner lieu à une exclusion de l'établissement.

2. Avis médical

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

3. Décharge

J'autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités du Centre Equestre, y compris celles pratiquées à l'extérieur (promenades ...)

4. Tenue

Le port du casque aux normes NF EN 1834 adapté, attaché et en bon état est obligatoire dès que les cavaliers sont à poney. Les casques ayant subi un choc violent ou ne présentant pas un bon état sont à remplacer pour des raisons de sécurité. Le port des bottes de pluie ou d'équitation ou de boots et chaps est obligatoire dès que les cavaliers sont à poney. Les tennis ou toutes autres chaussures sont interdites à cheval comme à pied à côté des poneys. Le gilet de protection est obligatoire pour la pratique du saut d'obstacles.

5. Fichier informatique

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

6. Utilisation de mon image

J'accepte l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres et m'engage à en informer le club lors de toute prise de vue.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les 2 pages de ce contrat d'inscription.

Fait à Saint Pryvé Saint Mesmin, le

Signature du client ou du représentant légal du client précédée de la mention « lu et approuvé »

